Conseil scientifique - Formation restreinte
Mardi 17 octobre 2023, 15h – 17h
Compte rendu

Présents : Eberhard Kienle, Emanuele Ferragina, Anne Revillard, Florence Faucher, Clément De Chaisemartin, Jeanne Commault, Sylvain Parasie, Helena Alviar, Guillaume Tusseau, Réjane Sénac, Alain Dieckhoff, Martin Aranguren, Anne Muxel, Mathieu Fulla, Paul-André Rosental, Mirna Safi, Pierre François (en visio), Martial Foucault, Thierry Mayer, Roberto Galbiati, Dina Waked, Anne-Solenne De Roux, Sergei Guriev

Absents ou excusés : Philippe Coulangeon, Sophie Dubuisson-Quellier, Séverine Dusollier, Nicolas Sauger, Mathias Vicherat, Xavier Ragot, Florence Bernault

Assistent à la réunion : Bénédicte Barbé, Christine Daoulas, Carole Jourdan, Antonin Schiera, Sabrina Tonetti

Eberhard Kienle souhaite la bienvenue à Sabrina Tonetti, qui succède à Carole Jourdan à la direction du pôle académique de la direction des ressources humaines.

1 / Validation du compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 19 septembre 2023

Ce point est reporté à la séance prochaine.

2 / Présentation et échanges sur la politique Handicap de Sciences Po

Christine Daoulas remercie le Conseil scientifique de la recevoir pour échanger avec ses membres au sujet de la politique handicap de Sciences Po.

Christine Daoulas évoque tout d'abord les éléments de contexte. Elle indique que l'OMS évalue à plus d'un milliard le nombre de personnes qui vivent avec un handicap important dans le monde, soit environ 15 % de la population mondiale. Elle précise de plus que depuis le COVID, une personne sur quatre souffrirait d'un problème de santé mentale et de troubles psychiques. Elle souligne en outre que les personnes handicapées sont plus enclines à être discriminées dans tous les domaines de leur vie. Au niveau international, le texte de référence en matière de handicap est la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Cette convention fait partie des textes qui définissent des droits humains fondamentaux. Christine Daoulas indique qu'au niveau des entreprises, le sujet du handicap commence à être

envisagé sous l'angle du développement durable (objectifs 3, 10, 11, 16). Au niveau européen, Christine Daoulas indique premièrement qu'on peut retrouver le sujet du handicap dans la stratégie de l'Union européenne en faveur des droits des personnes handicapées (stratégie 2021-2030). On peut également noter que le sujet du handicap et de l'inclusion se retrouve dans la nouvelle directive européenne CSRD sur le cadre de reporting ESG. En France s'est tenue en avril dernier la Conférence nationale du handicap, et dix principales mesures ont été annoncées à cette occasion, dont un point sur l'université pleinement accessible.

Christine Daoulas rappelle en outre qu'en France, la loi faisant référence en matière de handicap est la loi du 11 février 2005. Elle fait ensuite lecture de la définition du handicap, qui cadre le sujet : « constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». Christine Daoulas explique que cela signifie qu'il existe une grande variété de situations de handicap. Elle propose de faire un rapide focus sur les typologies de handicap, et rappelle que 80 % des situations sont invisibles. Elle mentionne le handicap moteur, les troubles de santé invalidants, les maladies invalidantes et dégénératives. Elle cite ensuite le handicap mental, indiquant que ce dernier qualifie une déficience intellectuelle et ses conséquences. Elle explique en outre qu'on retrouve aussi dans les différentes typologies le handicap psychique — les capacités intellectuelles sont indemnes, mais les capacités à les mobiliser sont déficientes. La maladie psychique se définit par des changements qui affectent la pensée, l'humeur ou le comportement d'une personne et lui causent de la détresse et de la souffrance. Dans cette typologie, on retrouve par exemple les troubles bipolaires, les psychoses, les troubles obsessionnels compulsifs, mais aussi les situations de dépression. Les situations de handicap cognitif sont la conséquence de dysfonctionnement des fonctions cognitives — on retrouve les troubles de l'attention, de la mémoire, de l'adaptation au changement, du langage. On retrouve aussi dans cette typologie les troubles DYS, les TDAH, et les troubles du spectre de l'autisme. Pour cette typologie, le terme de neuro-atypie est de plus en plus utilisé, ainsi que celui de neurodiversité.

Christine Daoulas aborde ensuite le sujet des enjeux pour Sciences Po, qui sont de différentes natures. Tout d'abord, il s'agit d'incarner sa raison d'être, « comprendre son temps pour agir sur le monde », et sa stratégie à horion 2030, mais c'est aussi rester une université exemplaire en matière d'inclusion. Christine Daoulas précise que Sciences Po est une université pionnière en matière d'égalité des chances et d'inclusion, et rappelle que Sciences Po a lancé très rapidement après la loi de 2005 le programme Sciences Po Accessible en collaboration avec des entreprises partenaires. Sciences Po a en outre créé la Mission Handicap en 2014. Un autre enjeu pour Sciences Po est aussi de valoriser l'engagement dans la recherche en lien avec les enjeux de développement durable.

Christine Daoulas propose ensuite de faire un rapide état des lieux du handicap à Sciences Po. Elle indique qu'en termes d'organisation, la Mission Handicap est

composée de quatre personnes. Est rattaché à la Mission Handicap le Pôle Handicap, avec trois personnes travaillant sur le sujet — deux personnes qui accompagnent les étudiants en situation de handicap, et une étudiante en alternance qui travaille plus particulièrement sur les outils de communication. Christine Daoulas mentionne ensuite les grandes lignes des missions de la Mission Handicap : définir et déployer la Politique Handicap à Sciences Po, accompagner les salariés, les enseignants et les doctorants en situation de handicap (en lien avec la DRH), collaborer avec plusieurs directions pour travailler sur les sujets d'accessibilité du bâti et d'accessibilité numérique, animer un réseau de référents handicap, et développer et animer le réseau d'entreprises partenaires qui financent le programme Sciences Po Accessible (en lien avec la DSD).

Christine Daoulas propose ensuite de donner quelques éléments factuels sur l'accompagnement des étudiants en situation de handicap à Sciences Po. Elle indique qu'en huit ans, le nombre d'étudiants accompagnés de manière individuelle par le Pôle Handicap a été multiplié par six, passant de 103 à 616 étudiants en situation de handicap accompagnés. En parallèle, de nombreux étudiants vacataires ont été recrutés en tant que preneurs de notes, lecteurs accompagnateur ou secrétaires d'examens. S'agissant de l'accompagnement des enseignants, Christine Daoulas indique que plusieurs enseignants sont reconnus comme étant en situation de handicap, et explique par ailleurs que sont accompagnés les enseignants dans la prise en compte des besoins d'aménagement pour les étudiants en situation de handicap. Concernant l'accompagnement des personnels, Christine Daoulas indique qu'il se fait conjointement avec la Mission Handicap et la direction des ressources humaines. Elle explique que ces derniers mois, dans le cadre de la nouvelle Politique Handicap, un groupe de travail a été organisé sur la dimension RH, et a conduit à la signature d'un premier accord handicap au sein de Sciences Po début septembre. Cet accord est décliné en quatre grands axes : l'engagement dans le recrutement de personnes en situation de handicap, le maintien dans l'emploi, le développement des contrats avec le secteur adapté et protégé, et enfin la sensibilisation et la communication.

Christine Daoulas évoque ensuite les orientations de la politique pluriannuelle sur le handicap, qui comprendra huit axes : l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, l'accompagnement des enseignants en situation de handicap, l'aspect RH, la sensibilisation et la formation de tous les acteurs, le développement de l'accessibilité des structures et des services, l'engagement dans la recherche et l'innovation, le développement des partenariats visant à soutenir la Politique Handicap, et le pilotage et la communication.

Christine Daoulas explique que dans le cadre de ce plan, l'objectif est véritablement de développer des liens avec l'ensemble des acteurs de Sciences Po, et notamment avec les centres de recherche. Sur ce point, Christine Daoulas indique avoir deux propositions à partager avec le Conseil scientifique. Elle explique que sur le point qui concerne le développement des liens entre la Mission Handicap et les centres de recherche, elle souhaite soumettre deux propositions : tout d'abord organiser un temps avec les membres du CS qui le souhaitent pour identifier les problématiques auxquelles ils peuvent être confrontés dans leurs activités; par ailleurs, Christine

Daoulas propose de nommer un référent handicap dans chaque laboratoire de recherche. Le référent handicap aurait plusieurs missions au sein des labos de recherche : d'une part revisiter les procédures d'organisation d'évènements, avec la nécessité d'identifier les besoins d'accessibilité et les sujets connexes, d'autre part identifier les besoins de sensibilisation spécifiques que les laboratoires pourraient rencontrer.

Christine Daoulas rappelle ensuite que dans le cadre de la Politique Handicap, il y aura un aspect sur l'engagement dans la recherche et l'innovation. Sur cet aspect, il pourrait être intéressant de pouvoir identifier avec les membres du Conseil scientifique la manière dont le sujet du handicap est aujourd'hui abordé dans les travaux de recherche, en y incluant l'ensemble des sujets connexes qui peuvent être associés au handicap. Christine Daoulas cite par exemple la santé au travail, la santé et l'environnement, la santé mentale, la ville durable, et la lutte contre les inégalités.

Christine Daoulas remercie les membres pour leur attention, et reste à leur disposition pour réagir à ces différentes propositions.

Emanuele Ferragina demande des précisions quant à l'explosion du nombre d'étudiants suivis, qui est passé de 103 à 616 en trois ans. Il souligne que Christine Daoulas a évoqué le COVID, mais demande s'il s'agit de santé mentale ou d'autre forme de handicap. Emanuele Ferragina indique ensuite avoir une question quant au positionnement de l'institution, rappelant que plus ou moins 4 % des étudiants sont en situation de handicap, et demande comment Sciences Po se place par rapport à d'autres institutions, et si Sciences Po reconnaît davantage le handicap.

Martin Aranguren remercie Christine Daoulas pour cette présentation très intéressante. Il indique que celle-ci a montré une évolution où Sciences Po passe de 103 à 616 étudiants en situation de handicap accompagnés, et il demande des précisions quant à l'interprétation de cette évolution. Martin Aranguren demande si cette évolution traduit une transformation de la population ou plutôt une plus grande reconnaissance du handicap au sein de l'institution. Il indique en outre travailler sur la santé mentale, et souligne que cette présentation l'intéresse beaucoup.

Paul-André Rosental remercie Christine Daoulas pour sa présentation. Il revient tout d'abord sur le lien avec la recherche, indiquant que ce dernier lui semble essentiel, d'autant plus que par exemple, la classification des maladies psychiques est très controversée en sciences sociales et en médecine. Il suggère d'associer la chaire santé à la construction de la politique Handicap de Sciences Po. Enfin, il souhaiterait avoir des précisions sur le pôle Santé de Sciences Po.

Clément De Chaisemartin souhaite avoir des informations supplémentaires sur les réponses à apporter aux étudiants et étudiantes qui montrent des signes de grande souffrance psychologique et demandent des aménagements de scolarité, notamment au moment des examens.

Roberto Galbiati témoigne d'une situation dans l'un de ses cours, qui doit être suivi à distance par une étudiante à mobilité réduite, faute d'avoir pu obtenir pour ce cours une salle accessible. Roberto Galbiati ajoute que cette situation, conjuguée aux

dysfonctionnements récurrents du wifi à Sciences Po, place l'étudiante en situation de grave discrimination par rapport aux autres étudiants, et s'avère incompatible avec l'exigence d'exemplarité en matière d'inclusion revendiquée par Sciences Po.

Sergei Guriev rappelle que c'est l'ensemble du bâtiment du 28, rue des Saints-Pères, qui pose un problème en termes d'accessibilité pour les chercheurs et les doctorants à mobilité réduite.

Eberhard Kienle souhaiterait savoir ce que recouvre concrètement le terme d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap.

Christine Daoulas remercie les membres du Conseil pour leurs questions et donne les réponses suivantes :

- Les accompagnements pour les personnes en situation de handicap sont de différentes natures : peuvent être mis en place des aménagements humains, organisationnels, ou techniques. Chaque étudiant qui en fait la demande est reçu par le Pôle Handicap, les grandes lignes de la situation sont identifiées, puis un rendez-vous est ensuite organisé avec le service de santé étudiant, et non le Pôle Santé, qui intervient dans le cadre de besoins d'urgence et de suivi médical. Le travail se fait donc avec le service de santé étudiant (SSE) parce que les médecins du SSE sont habilités par la MDPH pour identifier si un étudiant est en situation de handicap et pour définir les aménagements dont il va avoir besoin par rapport à sa situation médicale. Christine Daoulas explique que le travail se fait en lien direct avec les médecins de la médecine préventive, qui rédigent un document de recommandation d'aménagements. Ensuite l'étudiant est vu à nouveau pour valider avec lui les aménagements qui seront mis en place. La mise en place de ces aménagements est ensuite coordonnée avec les différents acteurs au sein de Sciences Po.
- Concernant l'augmentation du nombre d'étudiants en situation de handicap, il y a un lien avec l'après-COVID et les situations de handicap psychique et de dépression, qui explosent à Sciences Po, comme dans toutes les universités en France et à l'étranger. Christine Daoulas indique en outre que cette augmentation peut aussi s'expliquer pour Sciences Po parce que la politique mise en place existe depuis un certain nombre d'années et les étudiants la connaissent. Elle ajoute que Sciences Po est aussi identifiée comme une université handi-accessible par les universités étrangères. Christine Daoulas précise que Sciences Po accueille chaque année beaucoup d'étudiants en situation de handicap qui viennent en échange à Sciences Po. -
- Concernant le Pôle Santé, les étudiants y sont adressés lorsqu'est identifiée une situation médicale qui nécessite une prise en charge très rapide ; des confrères en externe prennent ensuite le relais. Christine Daoulas précise que la continuité dans le cadre de la prise en charge des étudiants est assurée, malgré le départ de certains médecins.
- Concernant la mise en place d'aménagements pour les examens, le sujet est effectivement très cadré, précisant qu'il faut l'étudiant ait eu un rendez-vous avec le service de santé étudiant et qu'aient été validés les aménagements. Christine Daoulas indique que certains étudiants vont effectivement

directement voir les enseignants pour demander des aménagements, et souligne qu'il faut avant tout les inviter à prendre rendez-vous avec le Pôle Handicap.

- S'agissant de l'accessibilité, la situation décrite est effectivement anormale ; ce type de situations fait l'objet d'alertes auprès de la direction de l'immobilier et du service planning, mais Sciences Po manque de salles accessibles pouvant accueillir 70 à 80 personnes. Le sujet demeure une préoccupation majeure des directions concernées et le travail se poursuit pour définir un plan d'action dans les prochaines années pour améliorer les choses.

Anne-Solenne De Roux donne des précisions sur le Pôle Santé : celui-ci est en train d'évoluer vers un centre de santé, non pas pour réduire l'offre, mais au contraire pour l'élargir, et pour permettre aux médecins qui y interviennent de prescrire des médicaments. Anne-Solenne De Roux explique que cette évolution n'a pas rencontré l'accord complet de l'équipe en place, ce qui a occasionné des départs, qui ont été remplacés. Il manque actuellement une personne pour coordonner les activités du Pôle Santé à Paris et sur les campus en région.

Eberhard Kienle remercie Christine Daoulas et Anne-Solenne De Roux pour leurs précisions. Il ajoute que le sujet sera de nouveau évoqué lors de prochaines séances du Conseil scientifique, soulignant qu'il s'agit d'un vaste chantier, qui est extrêmement important.

3 / Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeur junior (poste public, CPJ) en science politique, profil Tensions démocratiques dans l'Union européenne

Florence Faucher rappelle que cette chaire de professeur junior a été attribuée à Sciences Po et au CEE en mars dernier, que le Conseil scientifique a validé la fiche de poste lors de la séance du 11 avril, fiche qui a immédiatement fait l'objet d'une large publicisation. Florence Faucher explique qu'il s'agit de recruter un ou une excellente académique travaillant sur les questions de tensions démocratiques dans l'Union européenne, et dont les enseignements porteraient sur l'Union européenne. Les candidats ont été invités à proposer des projets de syllabus pour les niveaux Collège universitaire et Master sur l'Union européenne, ses institutions et les tensions démocratiques contemporaines. Florence Faucher précise que le comité de sélection s'est réuni sous la présidence de Bruno Palier le 23 juin pour établir la liste des auditionnés, et le 22 septembre pour les auditions. 30 candidatures ont été reçues sur GALAXIE, 25 étaient éligibles ; 10 étaient des candidatures féminines ; 9 dossiers avec un doctorat français. Le comité a noté l'excellence de l'ensemble des candidatures, qui correspondaient parfaitement au profil recherché. Les décisions des deux réunions du comité ont été prises à chaque fois par consensus à l'issue de délibérations, et ont été à chaque fois unanimes. En outre, à toutes les étapes des délibérations du comité, la question des discriminations a été prise en compte afin de s'assurer la stricte égalité dans l'évaluation des candidats et des candidates, notamment pour éviter des biais implicites, qu'ils soient de genre, mais aussi d'origine, de méthodologie, et d'approche.

Le comité a choisi d'auditionner trois candidates et propose le classement suivant :

La personne classée troisième est Miriam Sorace, qui a obtenu en 2017 un doctorat au Trinity College à Dublin, a enseigné à Swansea, et est actuellement assistant professor in quantitative politics à l'Université de Kent, ainsi que consultante pour la campagne électorale du parti travailliste. Son adéquation au profil du poste, pour ce qui concerne les enseignements et la recherche, est excellente : elle travaille sur les institutions européennes, leur légitimité en relation avec l'opinion publique, et notamment sur la perception qu'elles ne représentent pas de manière satisfaisante les citoyens européens. Les publications et l'expérience en enseignement sont remarquables. Son intention clairement exprimée de conserver un haut niveau d'engagement au Royaume-Uni en tant que consultante du parti travailliste n'a pas semblé compatible, pour les membres du comité de sélection, avec les exigences d'une titularisation sur un poste de professeur des universités dans un délai de 6 ans.

La personne classée deuxième est Marta Lorimer, titulaire d'un double Master Sciences Po-LSE en affaires européennes et d'un doctorat obtenir à la LSE en 2019. Marta Lorimer a reçu plusieurs prix pour ses qualités d'enseignante sur les institutions européennes. Elle est bien insérée dans les réseaux internationaux académiques et institutionnels européens, notamment en raison de son rôle dans la série de séminaires sur l'Union européenne organisée pour le European Institute de la LSE. Ses travaux portent sur les usages de l'Union européenne comme ressort des idéologies d'extrême droite, analysés notamment à travers les discours, les interviews, les archives, les programmes et interventions politiques des partis et des dirigeants français et italiens. Sa première monographie vient de paraître chez Oxford University Press ; elle est également l'auteure de deux articles en nom propre dans d'excellentes revues de science politique généraliste. Elle a aussi participé à quatre publications en collaboration, dans le cadre d'un projet européen piloté par l'université d'Exeter. Les travaux de Marta Lorimer sont innovants en termes d'approche méthodologique qualitative, particulièrement sur l'analyse de discours, assistée ou non par des outils informatiques.

La personne classée première est Ronja Sczepanski, titulaire d'un PhD soutenu en août 2022 au sein du European Politics Research Group de Zürich. Elle a fait ses études prédoctorales en Allemagne, et des séjours de recherche notamment à Oxford et à Cologne. Ses recherches portent sur l'identité européenne, les facteurs qui influencent l'identification à l'Union européenne, le respect des normes, et les impacts d'une intégration différenciée en Europe. Les travaux de Ronja Sczepanski sont très innovants sur le plan méthodologique, notamment par son recours aux analyses computationnelles pour l'analyse de données quantitatives et qualitatives, à partir d'outils et de méthodologies sophistiqués. Sa démarche de recherche démontre une remarquable réflexivité et une curiosité intellectuelle, alliée à une ambition théorique et une excellente capacité d'analyse pour tester ses questions de recherche sur les données empiriques — seule ou en collaboration. Elle a déjà publié en nom propre, et est aussi co-auteure dans quatre publications dans d'excellentes revues, dont European Union Politics, et West European Politics. Elle a en outre plusieurs projets de publication en cours, dont un Revise&Resubmit en en nom propre dans

Comparative Political Studies. Ronja Sczepanski écrit avec des seniors des meilleures universités européennes ainsi qu'avec des juniors, elle est très présente sur le circuit international, notamment celui des grandes conférences de science politique. Florence Faucher indique que le comité a considéré que Ronja Sczepanski présentait toutes les qualités nécessaires pour parvenir à une tenure en six ans. Son expérience dans l'enseignement porte notamment sur les institutions européennes, l'intégration différenciée, et sur la politique européenne. Elle propose un portfolio très réfléchi, notamment sur l'innovation pédagogique, et une réflexion très intéressante sur des moyens d'assurer une meilleure inclusivité de tous les étudiants, de les accompagner dans l'acquisition des savoirs et des compétences.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil scientifique concernant la charge d'enseignement des professeurs juniors recrutés dans le cadre des CPJ.

Sergei Guriev, Carole Jourdan et Bénédicte Barbé précisent que, dans la perspective de convergence des statuts, les professeurs juniors recrutés dans le cadre des CPJ auront une charge d'enseignement de 2 cours de 24 heures (équivalent CM) pendant les trois premières années de la chaire, puis 3 cours de 24 heures (équivalent CM) pendant les trois années suivantes. Les titulaires de CPJ peuvent, s'ils le souhaitent, avoir des activités pédagogiques complémentaires (encadrement de mémoires de master, entretiens d'admission, etc.) qui feront l'objet d'un suivi dans GAPEC mais qui ne déclencheront pas le paiement d'heures supplémentaires, non autorisées dans le décret encadrant les CPJ.

Eberhard Kienle fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeur junior (poste public, CPJ) en science politique, profil Tensions démocratiques dans l'Union européenne.

4 / Avis sur la mutation d'une chargée de recherche CNRS au Cevipof, Camille Mazé

Martial Foucault indique qu'il s'agit d'un dossier de mutation d'une collègue chargée de recherche CNRS, Camille Mazé, qui dispose d'une double formation en science politique et en sciences de la terre, et jusqu'à présent rattachée à l'UMR LIENSs, à La Rochelle (Institut Environnement et Ecologie du CNRS). Les recherches de Camille Mazé portent sur la gestion et la gouvernance des socioécosystèmes. Elle mène actuellement un projet, financé par l'IFREMER, sur la dimension politique des décisions en système complexe dans des territoires autochtones face aux crises et à la transition écologique. Ses travaux permettraient au Cevipof de renforcer l'axe « institutions politiques », et s'insèreraient également dans la chaire Outremer portée par le Cevipof. Titulaire d'une HDR depuis trois ans, Camille Mazé a par ailleurs assuré le cours de collège obligatoire de « Culture écologique » sur le campus de Menton.

Après un bref débat, Eberhard Kienle fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents la mutation d'une chargée de recherche CNRS au Cevipof, Camille Mazé.

Roberto Galbiati s'interroge sur l'ordre des étapes dans lequel la mutation d'un chercheur du CNRS se déroule actuellement. Il souhaiterait savoir si l'opportunité de la mutation d'un chercheur CNRS vers une UMR de Sciences Po ne devrait pas faire l'objet d'une discussion au sein du Conseil scientifique, préalablement aux étapes de négociation avec l'UMR sortante et le CNRS.

Martial Foucault indique que concernant la mutation sur laquelle le Conseil scientifique a rendu un avis ce jour, il a suivi la procédure, établie par la direction scientifique et qui fait l'objet d'un consensus au sein du Conseil scientifique depuis plusieurs années.

5/ Questions diverses

Eberhard Kienle rappelle que les membres du Conseil scientifique sont censés remplir une déclaration de liens d'intérêts, et doivent ensuite la transmettre au président du CS, qui la fera suivre à l'administration. Eberhard Kienle rappelle aux membres du Conseil scientifique qui ne l'auraient pas encore fait de remplir leur déclaration de liens d'intérêts.

Sergei Guriev indique qu'un conseil d'unité s'est tenu au CERI, qu'il a présidé, en vue de l'élection de la nouvelle direction du CERI. Par vote à bulletin secret, Stéphanie Balme et son équipe ont été élues à la majorité. Sergei Guriev indique que les étapes suivantes sont la validation par Mathias Vicherat, puis la proposition au CNRS.

Sergei Guriev informe les membres du Conseil scientifique des étapes de la procédure en vue du renouvellement de la direction de l'Ecole de la recherche : après une première diffusion en français, la fiche de poste a été publiée et diffusée en anglais. Le comité de recherche, présidé par Sergei Guriev, est composé de : Christine Musselin, Colin Hay, Sébastien Pimont, un membre externe qui est Corinna Unger, directrice du département d'histoire à EUI Florence, et une observatrice doctorante, Tiphaine Lours. Le comité représente donc toutes les disciplines, comprend un membre externe et un représentant de la communauté des doyens. Sergei Guriev précise qu'une séance préparatoire du comité de recherche aura lieu en amont de la date limite de dépôt des candidatures, prévue le 15 décembre à minuit (heure de Paris). Le calendrier prévoir des auditions en janvier 2024 et une décision en février. Le processus sera suivi par Antonin Schiera pour le pôle académique de la DRH.

Sergei Guriev informe les membres du Conseil scientifique de la création du comité académique : il s'agit d'une instance informelle, qui se réunit une fois par mois, qui remplace le conseil des doyens, et dont les ordres du jour portent sur les sujets liés à la formation. Sont invités au comité académique les doyens, les directeurs de département, ainsi qu'Arnaud Jullian, Vanessa Scherrer et Myriam Dubois-Monkachi. Les directeurs d'unités seront invités une fois par semestre.

Eberhard Kienle demande quelle sera l'articulation du comité académique avec les instances statutaires de Sciences Po.

Sergei Guriev indique qu'il s'agit d'avoir un espace d'échanges sur des sujets de fonds liés à la formation, qu'il s'agisse par exemple des admissions ou des dispositifs d'évaluation des formations, en amont des discussions qui ont lieu dans les conseils, en particulier au Conseil de l'Institut qui demeure l'instance où sont votées par exemple la création ou la fermeture d'une formation. Le comité académique se saisira également de la question de l'articulation entre la formation et la recherche et de l'implication des chercheurs dans les directions scientifiques de programmes, sujet à l'ordre du jour de la prochaine séance du comité académique à laquelle les directeurs d'unités sont invités.

Eberhard Kienle et Dina Waked proposent aux membres du Conseil scientifique d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil une discussion sur la stratégie climat de Sciences Po, stratégie sur laquelle le Conseil de l'Institut sera invité à voter lors de sa séance de décembre. Ils indiquent qu'il est souhaitable que le Conseil scientifique, qui représente l'ensemble de la communauté scientifique, soit impliqué et consulté avant le vote au Conseil de l'Institut.

Eberhard Kienle précise que Mathias Vicherat, membre de droit du Conseil scientifique, prendra part à toutes les discussions qui auront lieu en Conseil sur des questions transversales et stratégiques. Il invite donc les membres du Conseil à suggérer des sujets stratégiques pour l'institution pour lesquelles il serait souhaitable d'avoir un échange avec le directeur.

6/ Avis sur la liste des rapporteurs dans le cadre de la procédure d'attribution de la composante 3 du RIPEC, Campagne 2023

Carole Jourdan rappelle que la procédure d'attribution de la prime RIPEC (composante 3) a évolué en 2023 par rapport à 2022. En effet, en 2022, il était demandé que l'examen par le Conseil scientifique précède l'examen par les sections du CNU. En 2023, les sections du CNU ont procédé à l'évaluation des candidatures avant l'examen par les établissements. L'étape pour cette séance consiste à désigner deux rapporteurs internes à l'établissement par dossier. Lors de la séance suivante, le Conseil scientifique prendra connaissance des avis des rapporteurs internes et attribuera une note à chaque dossier, afin qu'ensuite Mathias Vicherat décide de l'attribution ou non des primes au titre de la campagne 2023.

Sergei Guriev indique qu'il y a 13 candidatures ; pour chacune d'entre elles, deux rapporteurs sont proposés ; la liste a été diffusée aux membres en amont de la séance.

Eberhard Kienle fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la liste des rapporteurs dans le cadre de la procédure d'attribution de la composante 3 du RIPEC, Campagne 2023.

7/ Avis sur la demande de renouvellement de l'éméritat de Denis Lacorne

Eberhard Kienle indique que les documents relatifs à ce point ont été mis à disposition des membres du Conseil et que Alain Dieckhoff, qui a rédigé un avis, peut répondre aux questions.

En l'absence de demandes de prise de parole, Eberhard Kienle fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de renouvellement de l'éméritat de Denis Lacorne.

8/ Avis sur la demande de renouvellement de l'éméritat de Michel Vivant

Eberhard Kienle indique que ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil scientifique : en effet, Guillaume Tusseau aurait pu répondre aux éventuelles questions, mais il a dû quitter la séance.

9/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de David Recondo

Eberhard Kienle indique que les documents relatifs à ce point ont été mis à disposition des membres du Conseil et que Helena Alviar, qui a rédigé un avis, peut répondre aux questions.

Pierre François indique qu'il est prévu que David Recondo rédige son HDR en espagnol, ce qui, après consultation des règles du CNU, est autorisé.

Eberhard Kienle remercie Pierre François pour cette précision. En l'absence de demandes de prise de parole, Eberhard Kienle fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de David Recondo.

10/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Tom Theuns

Martial Foucault indique que le dossier porte sur la demande de Tom Theuns de s'inscrire en HDR sous la direction de Colin Hay. Tom Theuns, chercheur en théorie politique et politique comparée, s'intéresse à la question de la production des normes

de l'Union européenne pour contrer sur le plan national les poussées de démocratie illibérale dans chacun des États concernés. Martial Foucault souligne que l'avancée du manuscrit d'HDR est réelle, avec une soutenance prévue en début d'année 2025.

En l'absence de demandes de prise de parole, Eberhard Kienle fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Tom Theuns.

11/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Nicolas Barreyre

Paul-André Rosental souligne la grande qualité du dossier et des travaux de Nicolas Barreyre, spécialiste du 19ème siècle américain, et plus particulièrement de la place de l'Etat fédéral dans l'histoire contemporaine, qu'il réévalue au point de modifier les les représentations qu'on peut avoir de la faiblesse de cet État fédéral. Nicolas Barreyre travaille également sur les relations entre économie politique et État, et il est notamment le co-auteur avec Nicolas Delalande d'un livre édité chez Palgrave Macmillan sur l'histoire de la dette publique dans le monde.

En l'absence de demandes de prise de parole, Eberhard Kienle fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Nicolas Barreyre.

12 / Avis sur la demande d'autorisation de Cyril Benoît à co-diriger à l'IEP de Paris la thèse de Jean-Baptiste Bonnet

Eberhard Kienle indique que ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil scientifique.

13/ Avis sur la demande d'autorisation de Luc Semal à être rapporteur de la thèse de Léna Silberzahn

Eberhard Kienle indique que les documents relatifs à ce point ont été mis à disposition des membres du Conseil et que Réjane Sénac, qui a rédigé un avis, peut répondre aux questions. En l'absence de demandes de prise de parole, Eberhard Kienle fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de Luc Semal à être rapporteur de la thèse de Léna Silberzahn.